

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 1^{er} février 2012, à 13 h 10, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président
Mme Chantal Gilbert
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard
M. Steeve Verret

Sont également
présents: M. Alain Marcoux, directeur général
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2012-0110 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Wilfrid-Hamel compris entre l'autoroute Laurentienne et la rue de l'Exposition ainsi que la contribution financière y afférente et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 711 et l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération - AT2012-008 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Wilfrid-Hamel compris entre l'autoroute Laurentienne et la rue de l'Exposition ainsi que la contribution financière y afférente et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 711;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 711. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2012-0111 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et monsieur Michel Goulet, pour la réalisation d'une oeuvre d'art public au *Centre de foires de Québec à ExpoCité* - CU2012-006 (CT-2215877) — (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur Michel Goulet, en vue de la réalisation d'une oeuvre sculpturale qui sera localisée à proximité de la nouvelle entrée principale de l'agrandissement du *Centre de foires de Québec à ExpoCité*, pour un montant de 156 385 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et au conseiller à l'art public, monsieur Berri Richard Bergeron, à signer avec monsieur Michel Goulet le contrat de réalisation de l'oeuvre.

CE-2012-0112 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2012 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 717 et l'appropriation d'un montant de 720 000 \$ au fonds général de l'agglomération* - DE2011-145 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2012 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 717*;
- 2° l'appropriation d'un montant de 720 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 717*. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2012-0113 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les nuisances relativement à la berce du Caucase, R.A.V.Q. 709 - EN2012-001 (Ra-1648)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les nuisances relativement à la berce du Caucase, R.A.V.Q. 709*

CE-2012-0114 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de reconstruction du Barrage Cyrille-Delage et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 716 et l'appropriation d'un montant de 650 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2012-001 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° *l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de reconstruction du Barrage Cyrille-Delage et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 716;*
- 2° *l'appropriation d'un montant de 650 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 716. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.*

CE-2012-0115 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le transfert des soldes inutilisés des projets décrits à la résolution CV-2005-0218 au surplus de l'agglomération de Québec - GI2012-004 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le transfert des soldes inutilisés des projets décrits à la résolution CV-2005-0218, soit la somme de 548 310,71 \$, au surplus de l'agglomération de Québec

CE-2012-0116 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 653 - TP2011-043 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 653.*

CE-2012-0117 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 718 et l'appropriation d'un montant de 109 497 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2012-001 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 718;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 109 497 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 718. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2012-0118 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 719 et l'appropriation d'un montant de 532 376 \$ au fonds général de l'agglomération - TI2012-002 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 719;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 532 376 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 719. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

Le numéro de résolution CE-2012-0119 a été retiré.

CE-2012-0120 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation sismique de l'usine de traitement de l'eau potable de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 721 et l'appropriation d'un montant de 110 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2012-008 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation sismique de l'usine de traitement de l'eau potable de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 721*;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 110 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 721. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
 - 3° l'autorisation pour un ajout de 1 100 000 \$ au programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014, année 2012, à la fiche 1243002-A intitulée *Maintien de la pérennité - bâtiments*.
-

CE-2012-0121 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge, en vue de la réalisation de projets identifiés visant la protection et la mise en valeur du milieu riverain au sein du bassin versant de la rivière du Cap Rouge ainsi que la réalisation de travaux d'entretien, de surveillance et de sensibilisation, quatre saisons, du parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge - EN2012-003 (CT-2215992) — (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et le *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*, relativement au versement d'un montant de 147 748,55 \$, pour la période de janvier à décembre 2012, de 150 703,53 \$ pour la période de janvier à décembre 2013 et de 153 717,60 \$ pour la période de janvier à décembre 2014, dans le cadre d'un contrat de service pour la réalisation de projets identifiés visant la protection et la mise en valeur du milieu riverain au sein du bassin versant de la rivière du Cap Rouge ainsi que la réalisation de travaux d'entretien, de surveillance et de sensibilisation, quatre saisons, du parc des sentiers de la rivière du Cap Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

CE-2012-0122 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à la réception des boues de fosses septiques, R.A.V.Q. 505 - TP2012-001 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable à la réception des boues de fosses septiques*, R.A.V.Q. 505.

CE-2012-0123 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour l'adjudication de contrats de services professionnels - AP2012-043 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation des comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels mentionnés en annexe au sommaire décisionnel et la nomination des membres de ces comités, à partir de la liste préparée par le Service des approvisionnements.

Monsieur le maire Régis Labeaume arrive à la séance. Il est 13 h 45. Il préside la séance.

CE-2012-0124 Adjudication d'un contrat pour le service de réparation de transmissions Allison (VQ-44417) - AP2011-744 (CT-AP2011-744) — (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adjuger, à *Systèmes de Distribution Intégrés, Société en commandite*, le contrat pour la réparation de transmissions Allison, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44417 et aux prix unitaires de sa soumission du 5 décembre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2013 et subséquentes par les autorités compétentes;
 - 2° d'autoriser chacun des ateliers du Service des équipements motorisés à utiliser ce service de réparation, selon leurs besoins.
-

CE-2012-0125 Approbation du répertoire de fournisseurs - Services de location d'équipements motorisés, avec ou sans opérateur, pour une courte durée (moins de six mois) (VQ-44210) - AP2012-003 (CT-AP2012-003) — (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs relativement aux services de location d'équipements motorisés, avec ou sans opérateur, pour une courte durée (moins de six mois), à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 janvier 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44210 et aux taux de leur soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2013 et 2014 par les autorités compétentes;
- 2° d'autoriser les arrondissements et les services concernés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des équipements.

CE-2012-0126 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au développement du secteur situé au nord de l'avenue Chauveau et à l'est de l'autoroute Henri-IV, R.V.Q. 1842* - AT2011-095 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au développement du secteur situé au nord de l'avenue Chauveau et à l'est de l'autoroute Henri-IV, R.V.Q. 1842*.

CE-2012-0127 Avis de motion et adoption du *Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en oeuvre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1870* - AT2011-136 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur la mise en oeuvre du programme de démonstration en transport urbain dans le Vieux-Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1870*.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance. Il est 14 h 25.

CE-2012-0128 Conclusion d'un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Québec, *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec* et *La Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus - Modification, par résolution, du Règlement sur le versement d'une subvention aux Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1544 - AT2011-165 (Ra-1648)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un addenda à la convention intervenue entre la Ville de Québec, *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec* et *La Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus* relativement au versement d'une subvention, dans le cadre du projet *Le monastère des Augustines : Lieu de mémoire habité*;
- 2° d'adopter la résolution suivante :

Attendu que ce conseil a adopté, le 21 septembre 2009, le *Règlement sur le versement d'une subvention aux Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1544, autorisant une dépense de 2 000 000 \$ pour le versement d'une subvention aux *Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*;

Considérant qu'une somme de 250 000 \$ a été déboursée par la Ville, en vertu du *Règlement R.V.Q. 1544*, en date de la présente;

Considérant que ce conseil, avec l'aval des Augustines, juge préférable de verser le solde de 1 750 000 \$ directement à la *Fiducie du patrimoine culturel des Augustines* et adoptera un nouveau règlement à cette fin;

Considérant que ce conseil peut modifier, par voie de résolution, un règlement d'emprunt lorsqu'il ne change pas l'objet de celui-ci et que la charge des contribuables n'est pas augmentée.

En conséquence, il est résolu de décréter ce qui suit :

que le *Règlement sur le versement d'une subvention aux Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1544, soit modifié par :

- 1° le remplacement, à l'article 1, de « 2 000 000 \$ » par « 250 000 \$ »;
- 2° la suppression, au deuxième alinéa de l'article 2, de « , pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué ».

que le pouvoir d'emprunt du *Règlement sur le versement d'une subvention aux Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1544, excédant la somme de 250 000 \$, soit libéré.

CE-2012-0129 Avis de motion et adoption du Règlement sur le versement d'une subvention à la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1897 - Convention entre la Ville de Québec et La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines - AT2012-002 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1897;
- 2° d'autoriser, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1897, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines*, relativement au versement d'une subvention de 1 750 000 \$ pour la réalisation du projet *Le monastère des Augustines : Lieu de mémoire habité*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2012-0130 Avis de motion, adoption du projet et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175, 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec afin de permettre l'exercice d'autres usages de certaines classes Commerce, R.V.Q. 1883 (625, rue Saint-Amable) - A1GT2011-214 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175, 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec afin de permettre l'exercice d'autres usages de certaines classes Commerce*, R.V.Q. 1883.

CE-2012-0131 Modifications à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau artériel concernant la rue Saint-Paul - District électoral du Vieux-Québec-Montcalm - Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1GT2012-003 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approuver les modifications suivantes à la réglementation sur le stationnement et la circulation concernant la rue Saint-Paul :

- remplacer, sur le côté nord de la rue, à partir d'un point situé à 134,5 mètres à l'ouest de Pont-tunnel Joseph-Samson, sur une longueur de 12,50 mètres, la zone « Stationnement 10 minutes » par 2 appareils parcomètres.

CE-2012-0132 Modification d'un nom de rue - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2012-007 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser une soirée de consultation publique avec les résidents de la rue Ducolombier, située dans l'Arrondissement des Rivières, par le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf.

CE-2012-0133 Prolongement des rues Marie-De Lamarre, Guillaume-Renaud, Joseph-Brosseau et ouverture de la rue Marie-Anne-Gaudreau - Le Mesnil IV, phase 2b - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - DE2011-117 (CT-DE2011-117) — (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Développements Le Mesnil Phase IV inc.*, qui implique notamment le prolongement des rues Marie-De Lamarre, Guillaume-Renaud et Joseph-Brosseau et l'ouverture de la rue Marie-Anne-Gaudreau, sur une longueur approximative de 1 238 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Les Développements Le Mesnil Phase IV inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Développements Le Mesnil Phase IV inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Les Développements Le Mesnil Phase IV inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 116 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

CE-2012-0134 Prolongement des réseaux municipaux sous la rue Josée - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - DE2011-131 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des réseaux municipaux sous la rue Josée, sur une longueur approximative de 60 mètres, à être réalisé par *9191-5181 Québec inc.*, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *9191-5181 Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *9191-5181 Québec inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *9191-5181 Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements.

CE-2012-0135 Prolongement des rues Chagall et des Condors - Boisé Royal, phase VI - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2011-135 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conditionnellement à l'acquisition, par *9078-0859 Québec inc.*, du lot 4 206 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, appartenant à la Ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *9078-0859 Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement des rues Chagall et des Condors, sur une longueur approximative de 284 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *9078-0859 Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *9078-0859 Québec inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *9078-0859 Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.
-

CE-2011-0136 Ouverture d'une rue à partir du chemin Saint-Louis - District électoral de Cap-Rouge - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2011-140 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Lotissement Métropolitain inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 134 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
 - 2° d'autoriser *Lotissement Métropolitain inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
 - 3° d'autoriser *Lotissement Métropolitain inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
 - 4° d'autoriser la conclusion, avec *Lotissement Métropolitain inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
 - 7° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.
-

CE-2012-0137 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par *Partagec inc.*, à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2011-150 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par *Partagec inc.*, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie approximative de 29 197 mètres carrés et désigné comme étant une partie du lot 4 674 317 et le lot 4 655 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 874 649 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 43,06 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 1 257 223 \$, dont 1 131 423,59 \$ seront imputés au prix d'achat et 125 799,41 \$ seront versés au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel. Un acompte de 125 722 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

CE-2012-0138 Prolongement des rues Françoise-Garnier et Claire-Morin - District électoral de la Chute-Montmorency - Arrondissement de Beauport - DE2012-001 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9169-7672 *Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement des rues Françoise-Garnier et Claire-Morin, sur une longueur approximative de 460 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9169-7672 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9169-7672 *Québec inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9169-7672 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession.

CE-2012-0139 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances afin d'y ajouter certaines plantes nuisibles*, R.V.Q. 1880 - EN2012-002 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances afin d'y ajouter certaines plantes nuisibles*, R.V.Q. 1880.

CE-2012-0140 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable au camping municipal de Beauport*, R.V.Q. 1877 - LS2011-060 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable au camping municipal de Beauport*, R.V.Q. 1877.

CE-2012-0141 Avis de motion et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1804 - TP2011-044 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1804.

CE-2012-0142 Avis de motion et adoption du *Règlement sur l'acquisition et l'installation de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1898 - Appropriation d'un montant de 58 126 \$ au fonds général de la Ville - TI2012-003 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur l'acquisition et*

l'installation de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1898;

- 2° d'approprier un montant de 58 126 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1898. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2012-0143 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du Mont-Thabor, R.V.Q. 1901 - AT2012-009 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du Mont-Thabor, R.V.Q. 1901.*

CE-2012-0144 Désignation d'un membre représentant la Ville de Québec aux comités de retraite des Régimes complémentaires de retraite de la Ville de Sainte-Foy (Groupes III et V) - RH2012-033 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de mandater monsieur Danny Prévost à titre de représentant de l'employeur aux comités de retraite du *Régime complémentaire de retraite pour les employés municipaux (services extérieurs) de la Ville de Sainte-Foy (Groupe III)* et du *Régime complémentaire de retraite des employés hors-cadres et cadres supérieurs de la Ville de Sainte-Foy (Groupe V)*. Le mandat débute à compter de la date de nomination.

CE-2012-0145 Mise en disponibilité des lots 1 479 362, 1 479 363, 1 479 365, 4 179 368, 1 479 372 et 1 479 373 du cadastre du Québec - Appel de propositions formel pour l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres, phase 1 - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AT2012-010 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° le Service de l'aménagement du territoire à procéder, en collaboration avec les services concernés, à l'appel de propositions concernant la mise en disponibilité des lots 1 479 362, 1 479 363, 1 479 365, 4 179 368, 1 479 372 et 1 479 373 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 21 152,6 mètres carrés, tel qu'illustré aux plans joints en annexe au sommaire décisionnel;

2° le Service des approvisionnements à publier, par la voie des journaux, un avis concernant cet appel de propositions.

CE-2012-0146 Prise d'acte du dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2010 de la Ville de Québec - FN2012-006 (Ra-1648)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte du rapport des indicateurs de gestion 2010 de la Ville de Québec.

CE-2012-0147 *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au programme d'appui aux congrès nord-américains et internationaux, R.C.E.V.Q. 86 - OT2012-002*

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement au programme d'appui aux congrès nord-américains et internationaux, R.C.E.V.Q. 86.*

CE-2012-0148 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le bouclage de la rue Fiset (POR2009686), située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et de la rue des Rocailles, phase I (POR2010090), située dans l'Arrondissement des Rivières (VQ-43095) - AP2011-753 (CT-2213079)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 184 527,81 \$ excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Métro Excavation inc.*, en vertu de la résolution CE-2010-2372 du 15 décembre 2010, pour le bouclage de la rue Fiset (POR2009686), située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et de la rue des Rocailles, phase I (POR2010090), située dans l'Arrondissement des Rivières.

CE-2012-0149 Prolongation des contrats relatifs à la fourniture de divers produits de signalisation extérieure - Période du 15 mars 2012 au 16 mars 2013 (VQ-42278) - AP2012-013 (CT-AP2012-013)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la prolongation des contrats adjudgés aux firmes suivantes, relatifs à la fourniture de divers produits de signalisation extérieure, en vertu de la résolution CV-2010-0342 du 6 avril 2010, au cours

de la période du 15 mars 2012 jusqu'au 16 mars 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42278 et aux prix unitaires de leur soumission respective des 12, 16 et 15 février 2010:

- *9030 5814 Québec inc. (Signoplus spectralite armolite fibrelite)* pour le groupe 2 (lots A, C et D), groupe 3 (lot A) groupe 6 (lot C), groupe 7 (lot A), groupe 9 (lots A à F);
- *S-Pace signalétique inc.* pour le groupe 1 (lots E à H), groupe 2 (lot B), groupe 5 (lot B), groupe 6 (lot A), groupe 7 (lot B);
- *Signalisation Lévis inc.* pour le groupe 1 (lots A à D), groupe 4 (lot B), groupe 5 (lot A), groupe 6 (lot B), groupe 10 (lot A);

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2013 par les autorités compétentes.

CE-2012-0150 Adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion de crises (VQ-44168) - AP2012-016 (CT-2215692)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Bell Canada*, le contrat en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion de crises, pour un montant de 95 967,82 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44168 et à sa soumission du 21 octobre 2011.

CE-2012-0151 Prolongation du contrat de service relatif à la réinspection du rôle d'évaluation pour les immeubles résidentiels - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (VQ-40627) - AP2012-034 (CT-2215328)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la prolongation du contrat de service relatif à la réinspection du rôle d'évaluation pour les immeubles résidentiels, adjugé à *L'immobilière société d'évaluation conseil inc.*, en vertu de la résolution CA-2008-0534 du 18 novembre 2008, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40627 et au prix unitaire de sa soumission du 14 octobre 2008.

CE-2012-0152 Versement d'un montant au *Salon international du livre de Québec* en vue de la remise des bourses relatives à l'édition 2012 des *Prix de création littéraire Ville de Québec* - *Salon international du livre de Québec* - CU2012-010 (CT-CU2012-010)

Il est résolu que le comité exécutif verse un montant de 10 000 \$ au *Salon international du livre de Québec* pour les bourses relatives à l'édition 2012 des *Prix de création littéraire Ville de Québec* - *Salon international du livre de*

Monsieur le maire Régis Labeaume arrive à la séance. Il est 14 h 50. Il préside la séance.

CE-2012-0153 Versement d'une aide financière à *La Maison de Marthe* - DG2012-004 (CT-DG2012-004)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier en qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci et quitte la séance.

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière de 2 000 \$ à *La Maison de Marthe*.

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à 14 h 54.

CE-2012-0154 Autorisation d'intenter des procédures judiciaires visant le recouvrement de la somme due, en vertu d'une entente relative à des travaux municipaux avec la firme *Les Verrières des Métis, s.e.c.* (PRR2007319) - Arrondissement des Rivières - IN2011-018

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des affaires juridiques à intenter les procédures judiciaires nécessaires à l'exécution de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Les Verrières des Métis, s.e.c.*, conformément à la résolution CV-2008-0544, en vue du recouvrement de la somme due.

CE-2012-0155 Versement d'une subvention à *Adaptavie inc.* pour le *Challenge Hivernal 2012* - LS2012-002 (CT-LS2012-002)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 2 130 \$ à *Adaptavie inc.* pour le *Challenge Hivernal 2012*.

CE-2012-0156 Contribution annuelle de la Ville de Québec à l'*Organisation des villes du patrimoine mondial* - Année 2012 - RI2012-003 (CT-RI2012-003)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'un montant de 10 000 \$ US à l'*Organisation des villes du patrimoine mondial*, à titre de contribution pour l'année 2012.

CE-2012-0157 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 janvier 2012

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 janvier 2012, tel qu'il a été rédigé.

CE-2012-0158 Annulation de l'appel d'offres public VQ-44369 relatif au contrat de location et d'installation de panneaux d'identification de chantier (PSU2012024) - AP2011-724

Il est résolu que le comité exécutif annule l'appel d'offres public VQ-44369 relatif au contrat de location et d'installation de panneaux d'identification de chantier et rejette, à toutes fins que de droit, l'unique soumission reçue.

CE-2012-0159 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour effectuer la réfection des infrastructures souterraines 2012 - Lots 3, 4 et 5 (PSO2012001, PSO2011004, PSO2011009, PSO2012003, PSO2012054 à PSO2012056, PSO2012081, PSO2012084, PSO2012086 à PSO2012090 et PSO2012094) (VQ-44460) - AP2011-707 (CT-2215652, CT-2215699, CT-2215744)

Il est résolu que le comité exécutif :

1° adjuge, aux firmes suivantes, les contrats de services professionnels afin de préparer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et d'effectuer la gérance et la surveillance des travaux de réfection des infrastructures souterraines 2012, selon les lots suivants, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44460 et à leur soumission respective du 21 décembre 2011 :

- *BPR-infrastructure inc.*, pour le lot 3, d'un montant de 751 927,20 \$ excluant les taxes;
- *Consortium Roche/Dessau*, pour le lot 4, d'un montant de 594 760,00 \$ excluant les taxes;

- *Consortium CIMA + / exp.*, pour le lot 5, d'un montant de 648 750,00 \$ excluant les taxes;
- 2° autorise *BPR-infrastructure inc.*, *Consortium Roche/Dessau* et *Consortium CIMA + / exp.* à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, du Canadien National, d'Hydro-Québec et d'entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat, incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.
-

CE-2012-0160 Versement d'une subvention à la *Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec* en vue de réaliser la phase 1 d'un projet pilote d'accumulation de données statistiques permettant de connaître la fréquentation de visiteurs et de touristes dans trois églises patrimoniales emblématiques du Vieux-Québec, afin de mesurer l'impact économique et touristique du patrimoine religieux dans la ville de Québec - AT2012-001 (CT-AT2012-001)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 35 000 \$ à la *Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec* en vue de réaliser la phase 1 d'un projet pilote d'accumulation de données statistiques permettant de connaître la fréquentation de visiteurs et de touristes dans trois églises patrimoniales emblématiques du Vieux-Québec, afin de mesurer l'impact économique et touristique du patrimoine religieux dans la ville de Québec.

CE-2012-0161 Affectation de monsieur Claude Couillard (ID. 004399) à l'emploi de directeur de projets *planification et définition des grands projets* à la direction du Service de l'ingénierie - RH2012-040 (CT-RH2012-040)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° affecte monsieur Claude Couillard (ID. 004399), employé permanent, à l'emploi de directeur de projets *planification et définition des grands projets* à la direction du Service de l'ingénierie, avec effet le 29 février 2012, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
 - 2° autorise le Service des ressources humaines à procéder à la tenue d'un concours en vue de pourvoir le poste de directeur de la Section de la planification et du développement du Service de l'ingénierie.
-

CE-2012-0162 *Prise d'acte de l'Étude de documentation de projets référents internationaux réalisée par l'Agence INCA - Innovation, Création & Architecture - AT2012-012*

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de l'*Étude de documentation de projets référents internationaux* réalisée par l'Agence INCA - Innovation, Création & Architecture, relative à la reconversion des propriétés conventuelles de Québec et d'en autoriser la diffusion.

CE-2012-0163 *Approbation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Mario Dufour (ID. 081071), directeur de projet auprès de la Direction générale - RH2012-019 (CT-RH2012-019)*

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Mario Dufour (ID. 081071), pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 15 h 00

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Richard Côté
Vice-président

SO/mp